

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 8 JUL. 2020

ID : 056-215601626-20200701-DB20200703-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

**Absent :** Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN

**Présents : 31**  
**Pouvoir : 01**  
**Absent : 01**

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n 03

### CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Conformément à l'article L 1650 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou l'adjoint délégué, Président de la commission;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de 2000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

#### Rôle de la commission :

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

**Son rôle est consultatif.**

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- (à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

**Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **32 noms** :

- **16 noms pour les commissaires titulaires ;**
- **16 noms pour les commissaires suppléants ;**

Vu l'article L 1650 du Code général des impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, agglomération » du 18 juin 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **DRESSE** la liste de présentation suivante :

	Titulaires	Suppléants
<b>Maire</b>	<b>Président de droit</b>	Armelle GEGOUSSE
1	Patricia QUERO-RUEN	Jean-Guillaume GOURLAIN
2	Christian PERRIEN	Claude ORVOINE
3	Hélène BOLEIS	Claudie LE BIHAN
4	Cédric ORVOEN	Marianne POULAIN
5	Georges CORNEC	Christian LAURENT
6	Marie-Christine LE NORMAND	Martine LIEDOT
7	Patrick GOUELLO	Pascal GUERIF
8	Bernard CLERGEON	Jean-Luc SCIEUX
9	Liliane MARTEVILLE	Anne-Valérie RODRIGUES
10	Brigitte LE LIBOUX	Antoine GOYER
11	Yolande ALLANIC	Mathieu GAUTHIER LE PRIOL
12	Isabelle GUSMINI	Morgane QUERO
13	Christine BARETTE	Marie Claire JACQUET
14	André GLOAGUEN	Bernard COTE
15	Michel LE MESTRALLAN	Nicole MONNIN
16	Annie VERDES	Mauricette MAITRE

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**


  

 Le registre dûment signé.  
 Pour extrait certifié conforme.  
**Ronan LOAS,**  
 Maire